



Syndicat Mixte
pour l'Aménagement Hydraulique
des vallées du Croult et du Petit Rosne

Le service public
de vos rivières

IDEÉ
EAU

Numéro :

60

Février 2026

Macro-déchets : des filets pour protéger le Croult





En raison de la période électorale, l'édito habituellement rédigé par la présidence du SIAH ne peut être publié dans ce numéro. Il sera rétabli dès la fin de cette période réglementaire.

SOMMAIRE

Pages 04-05

Focus

Berges de rivière : qui doit les entretenir ?

Pages 06-07

Innovation

Mieux lutter contre les pollutions industrielles grâce à un outil innovant

Pages 08-09

Innovation

À Goussainville, le SIAH et l'association POWO testent des filets anti-déchets pour protéger le Crout

Pages 10-11

Focus

Que faire de vos médicaments périmés ? Les bons gestes à adopter

Pages 12-13

BD

Croco et les médicaments : épisode n°5.

Pages 14-15

Travaux en cours

Saint-Witz, Sarcelles, Arnouville, Gonesse, Bouffémont et Goussainville.



Astreinte 24h/24h - 7j/7j

Le S.I.A.H. met à votre disposition un répondeur d'astreinte.

En cas d'urgence liée à un problème de pollution ou d'inondation, composez le :

01 39 86 06 07

et laissez un message précis sur le répondeur, sans oublier de bien spécifier vos coordonnées.

Le répondeur automatique alertera l'agent d'astreinte qui vous appellera immédiatement et prendra toutes les dispositions pour donner suite à votre appel.

LE SIAH EN bref

Le SIAH est un service public qui poursuit deux objectifs : la restauration écologique des cours d'eau et la réduction du risque inondation. Le territoire d'action du SIAH, d'une superficie de 20 000 hectares, correspond aux bassins versants des rivières du Crout et du Petit Rosne.

Restaurer durablement la qualité des rivières

Le SIAH est engagé dans un programme de renaturation des cours d'eau à long terme visant à restaurer des tronçons de rivière ayant été, dans le passé, bétonnés, canalisés voire enterrés. Il est également engagé dans des actions visant à protéger les cours d'eau et les zones humides des différentes pollutions qui les souillent. C'est à ce titre que le SIAH assure également l'assainissement des eaux usées sur l'ensemble de son territoire.



Favoriser le retour d'une biodiversité

Cette recherche permanente et affirmée de la reconquête, y compris sociale, du Crout et du Petit Rosne, se traduit par une politique de préservation de la biodiversité, tant animale que végétale, autour des cours d'eau et des zones humides du territoire. L'objectif à terme est de recouvrer un bon état écologique des rivières après des décennies d'agressions multiples de ce patrimoine aquatique précieux et fragile.



Limiter les risques d'inondation

Cette mission se traduit, outre l'engagement dans la réduction de l'impact de l'imperméabilisation des surfaces, par la gestion de bassins de retenue des eaux pluviales, dont beaucoup sont équipés de systèmes de contrôle à distance afin d'optimiser la gestion des ouvrages à l'échelle de l'ensemble du bassin versant du Crout et du Petit Rosne, échelle pertinente inscrite dans les politiques publiques depuis la loi sur l'Eau de 1964.



En savoir +

SIAH Crout et Petit Rosne
► <https://www.siah-croult.org>



La station du SIAH
► <https://www.lastationdusiah.fr>



Facebook
► <https://www.facebook.com/siahcroult>



LinkedIn
► <https://www.linkedin.com/in/siah-du-croult-et-petit-rosne-427b3a229>



Idée Eau : rue de l'Eau et des Enfants
95500 Bonneuil-en-France
Directeur de la publication : Benoit Jimenez
Rédacteur en chef : Eric Chanal
Rédacteurs : Service communication
Téléphone : 01 30 11 15 15
E-mail : info@siah-croult.org

Conception graphique : ACRV - www.acrv.fr

Réalisation : Agence RDVA - www.rdfa.fr

Photos : D.R. - Shutterstock - SIAH

Tirage : 133 000 exemplaires

Imprimerie : Groupe Morault - Imprimerie de Compiegne ISSN 1635-4788

Pour préserver l'environnement, ce magazine est imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.



Focus



Berges de rivière : qui doit les entretenir ?

Une branche tombée, des ronces qui ferment le passage de l'eau, un embâcle qui accroche les déchets... Dans ces situations, la question revient vite : qui est responsable de l'entretien des berges ? La réponse dépend d'un point essentiel, souvent méconnu : le statut du cours d'eau.

C'est quoi un cours d'eau "non domanial" ?

En France, beaucoup de rivières sont non domaniales : cela signifie qu'elles n'appartiennent pas au domaine public fluvial de l'État. Dans ce cas, le lit du cours d'eau appartient aux propriétaires des deux rives, (chacun possédant la moitié du lit jusqu'à une ligne "au milieu" du lit du cours d'eau). Conséquence directe : sur un cours d'eau non domanial, les responsabilités d'entretien concernent d'abord les propriétaires riverains, et non automatiquement la collectivité.

Que dit la loi ?

Le Code de l'environnement fixe un principe simple : sur un cours d'eau non domanial, l'entretien régulier revient d'abord aux propriétaires riverains. Il s'agit d'une obligation d'entretien « courant » : enlever ce qui gêne l'écoulement et maintenir le bon fonctionnement du cours d'eau. En revanche, les travaux plus lourds de restauration ou d'aménagement relèvent d'un cadre différent (procédures et autorisations selon les cas).

"Entretien régulier" : ça veut dire quoi ?

La loi précise que l'entretien régulier sert avant tout à laisser la rivière s'écouler normalement et à préserver son bon fonctionnement. Concrètement, cela consiste à :

- **Retirer ce qui bloque ou gêne l'eau** (branches, amas de végétation, déchets, dépôts de boue ou de sable),
- **Tailler la végétation des berges si nécessaire**, de façon raisonnable, pour éviter qu'elle n'obstrue le cours d'eau,
- **Et agir sans "nettoyer à blanc"**, car une partie de la végétation est utile : elle protège les berges et abrite la vie de la rivière.

Intervention du service public : dans quels cas ?

Les cours d'eau non domaniaux relèvent en premier lieu de la responsabilité des propriétaires riverains, qui assurent leur entretien courant. Le SIAH ne peut donc pas intervenir directement sur ces cours d'eau sans cadre spécifique.

Sur son territoire, le SIAH peut toutefois être

amené à agir dans deux situations distinctes. Pour des actions d'entretien courant, son intervention est encadrée et ne peut se faire qu'avec l'accord des propriétaires concernés ou dans des conditions prévues par la réglementation.

En revanche, lorsque des travaux de restauration de rivière sont engagés (renaturation, modification du lit ou des berges, reconnexion à des zones humides...), le SIAH intervient au titre de sa compétence GEMAPI. Dans ce cas, il engage les procédures administratives appropriées, qui permettent d'autoriser les travaux, d'en évaluer les impacts et d'en assurer la conformité environnementale.

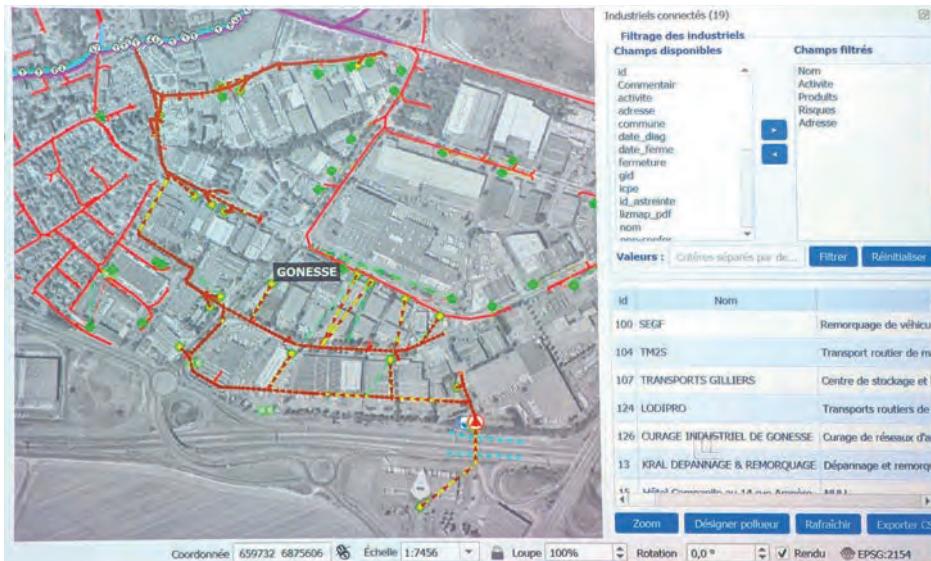
En résumé

sur la majorité des rivières du territoire du SIAH, l'entretien régulier des berges relève d'abord des propriétaires riverains. Cet entretien consiste à enlever ce qui gêne réellement l'écoulement, tout en conservant la végétation utile qui protège les berges et abrite la vie de la rivière.



Mieux lutter contre les pollutions industrielles grâce à un outil innovant

Quand une pollution apparaît, chaque minute compte. Une eau trouble, une odeur inhabituelle, une coloration anormale... Lorsqu'une pollution est détectée dans un réseau d'assainissement ou dans une rivière, il est essentiel d'en identifier rapidement l'origine pour limiter les impacts sur l'environnement et protéger les milieux aquatiques.



Extrait de l'outil interne de suivi des réseaux et des activités industrielles, utilisé par le SIAH pour mieux comprendre les cheminements des pollutions.

Sur le territoire du SIAH, cette mission est d'autant plus complexe que les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sont vastes, parfois anciens, et connectés à de nombreux sites industriels. Pour relever ce défi, le SIAH s'appuie désormais sur un outil interne innovant, développé spécifiquement pour renforcer la surveillance et la réactivité face aux pollutions industrielles.

Comprendre le cheminement de l'eau pour remonter à la source

Le principe est simple à expliquer, mais puissant dans son usage.

À partir d'un point où une pollution est observée (un regard, un bassin, un cours d'eau) l'outil permet de reconstituer le trajet de l'eau dans le réseau, comme si l'on remontait le fil d'un cours d'eau à l'envers.

Grâce à une cartographie précise des canalisations et des ouvrages, les agents du SIAH peuvent visualiser en quelques instants :

- le sens de circulation de l'eau,
- les branchements existants,
- les établissements industriels raccordés au réseau concerné.

Cette lecture dynamique du réseau permet de cibler rapidement les zones à contrôler, là où une recherche manuelle nécessitait auparavant de longues heures d'investigation.

Un appui concret pour les agents sur le terrain

Conçu pour un usage opérationnel, l'outil accompagne directement les agents lors de leurs interventions. Au fil des contrôles, ils peuvent confirmer ou écarter des hypothèses, affiner leur analyse et concentrer leurs efforts sur les secteurs réellement concernés.

Les informations collectées — observations, photos, tracés du réseau — sont ensuite rassemblées dans un rapport clair et illustré, facilitant le suivi des situations, la prise de décision et le dialogue avec les partenaires concernés.

Prévenir plutôt que subir

Au-delà de la gestion des incidents, cet outil constitue un véritable levier de prévention des pollutions, quelles que soient leurs origines. En améliorant la connaissance du réseau et des connexions industrielles, il permet de détecter plus rapidement les dysfonctionnements, d'anticiper les risques liés aux mauvais branchements et de renforcer la protection des rivières et des milieux naturels. Cette approche s'inscrit pleinement dans les missions du SIAH : préserver la qualité de l'eau, sécuriser les infrastructures et agir durablement pour l'environnement.

Une innovation au service du territoire

Développé en interne, cet outil illustre la capacité des services publics à innover pour répondre aux enjeux locaux. Il combine expertise technique, connaissance fine du territoire et engagement environnemental, au service des habitants et des rivières du Crout et du Petit Rosne. Une manière concrète de rappeler que derrière chaque action invisible sous nos pieds, des femmes et des hommes œuvrent chaque jour pour une eau plus propre et un territoire mieux protégé.



Papa Demba SENE, Géomaticien au SIAH, membre du service en charge du Système d'Information Géographique, et concepteur du plugin « TRACK-EAU POLL », une innovation qui s'appuie sur une décennie de réflexion et de recherches de la part des équipes du SIAH.

Le saviez-vous ?

TOUTES LES POLLUTIONS NE SONT PAS VISIBLES

Toutes les pollutions ne se manifestent pas de manière visible. Certaines substances peuvent être incolores et inodores, tout en ayant des effets sur les milieux aquatiques. Ces situations rendent leur identification plus complexe et nécessitent une connaissance fine des réseaux et de leurs fonctionnements.



Innovation



À Goussainville, le SIAH et l'association POWO testent des filets anti-déchets pour protéger le Crout

Après chaque pluie, les rues, trottoirs et espaces publics libèrent un flot de déchets plastiques qui, emportés par les eaux de ruissellement, finissent par rejoindre les réseaux d'eaux pluviales. Une fois dans la nature, ces déchets se fragmentent en microplastiques, presque impossibles à éliminer. C'est pour briser ce cycle que le Projet POWO (Project 0 Waste to Ocean) agit en amont, avant que ces polluants n'atteignent les rivières, puis les océans.

Une démarche globale et expérimentale

Porté par l'association POWO, ce projet s'inscrit dans une vision ambitieuse : réduire les pollutions plastiques de leur source terrestre jusqu'aux milieux aquatiques, avec pour objectif ultime le « zéro déchet de la Terre à la Mer ». Pour y parvenir, l'association expérimente des solutions concrètes sur des territoires volontaires, comme celui du SIAH. Ces territoires font office de sites pilotes pour expérimenter des systèmes de captage et de traçage des déchets urbains.

Goussainville, un terrain d'innovation

Le 22 décembre 2025, deux filets de captation ont été installés à l'amont du Crout à Goussainville. Leur rôle ? Intercepter les déchets charriés par les eaux de pluie avant qu'ils ne rejoignent le cours d'eau. Équipés d'un système de détection, ces filets permettent de suivre leur remplissage, d'analyser les volumes et la nature des déchets collectés, et d'identifier leur origine. Ces données guideront les futures actions de prévention et de sensibilisation.

Une mobilisation collective

Ce projet est le résultat d'une collaboration entre plusieurs acteurs engagés : l'association POWO, avec le soutien du Fonds AXA pour le Progrès humain, Pollustock, entreprise spécialisée dans les solutions anti-pollution, qui a conçu et installé les dispositifs et le SIAH, qui accompagne l'expérimentation sur son territoire.

Comprendre pour mieux prévenir

POWO ne se contente pas de capter les déchets : le projet vise surtout à identifier leur origine, majoritairement liée aux usages urbains quotidiens, pour agir en amont. En interceptant les plastiques avant leur dispersion, il limite leur introduction dans les rivières et les océans, tout en enrichissant les connaissances sur les flux de pollution. Ces informations nourriront des campagnes de sensibilisation et des aménagements urbains plus durables.

Un espoir pour les écosystèmes aquatiques

Grâce à ces filets, une partie des tonnes de déchets qui menacent chaque année le Crout et les milieux aquatiques sera stoppée à la source. Cette initiative prouve que, lors-



qu'associations, entreprises et collectivités unissent leurs forces, l'impact sur l'environnement peut être concret. À Goussainville, POWO montre la voie vers une gestion plus responsable des déchets plastiques, pour préserver les rivières... et, in fine, les océans.

Pour aller + loin

<https://powo2035.org>
<https://pollustock.com>



Focus



Que faire de vos médicaments périmés ? Les bons gestes à adopter

Chaque année en France, plusieurs milliers de tonnes de médicaments périmés ou non utilisés terminent à la poubelle ou dans les eaux usées. Or ces produits contiennent des molécules actives qui, une fois rejetées, peuvent passer à travers les systèmes de traitement, contaminer les sols, les nappes phréatiques et menacer la faune aquatique. Sur le territoire du SIAH comme partout ailleurs, ce geste en apparence anodin peut donc contribuer à la pollution des milieux naturels.

Pourquoi ne pas les jeter chez soi ?

Qu'il s'agisse de comprimés, gélules, sirops, pommades, sprays ou aérosols, les médicaments ne doivent jamais être jetés ni dans la poubelle ordinaire, ni dans les toilettes,

ni dans l'évier. Même en faibles quantités, certaines substances peuvent persister dans l'environnement, perturber les écosystèmes et, à long terme, s'accumuler dans les chaînes alimentaires. Ces résidus pharmaceutiques peuvent également compliquer le fonctionnement des installations d'assainissement, en sollicitant davantage les filières de traitement et en augmentant les risques de pollution diffuse.

Une solution simple et obligatoire : les rapporter en pharmacie

En France, toutes les pharmacies sont légalement tenues de reprendre gratuitement les médicaments périmés ou non utilisés. Ce service, accessible à tous, permet une gestion encadrée et sécurisée des médicaments domestiques inutilisés. Le dispositif de collecte est assuré par l'éco-organisme Cyclamed, qui se charge ensuite de leur traitement sécurisé, garantissant une prise en

charge conforme aux normes sanitaires et environnementales tout en assurant la traçabilité des produits collectés.

Avant de les rapporter, un geste simple : ne gardez que les médicaments, et jetez boîtes, notices et emballages dans le tri ménager habituel.

Un geste utile pour l'environnement et la santé

En rapportant vos médicaments dans une pharmacie, vous évitez leur dispersion dans les eaux usées, limitez la pollution diffuse et contribuez à protéger les rivières du territoire. Ce geste simple participe également à réduire l'impact des résidus pharmaceutiques dans l'environnement, à soulager les filières de traitement des eaux et à prévenir les risques de contamination diffuse. Une démarche facile, gratuite, et essentielle pour préserver durablement la qualité de notre environnement et la santé publique.

CROCO
ET LES
MÉDICAMENTS





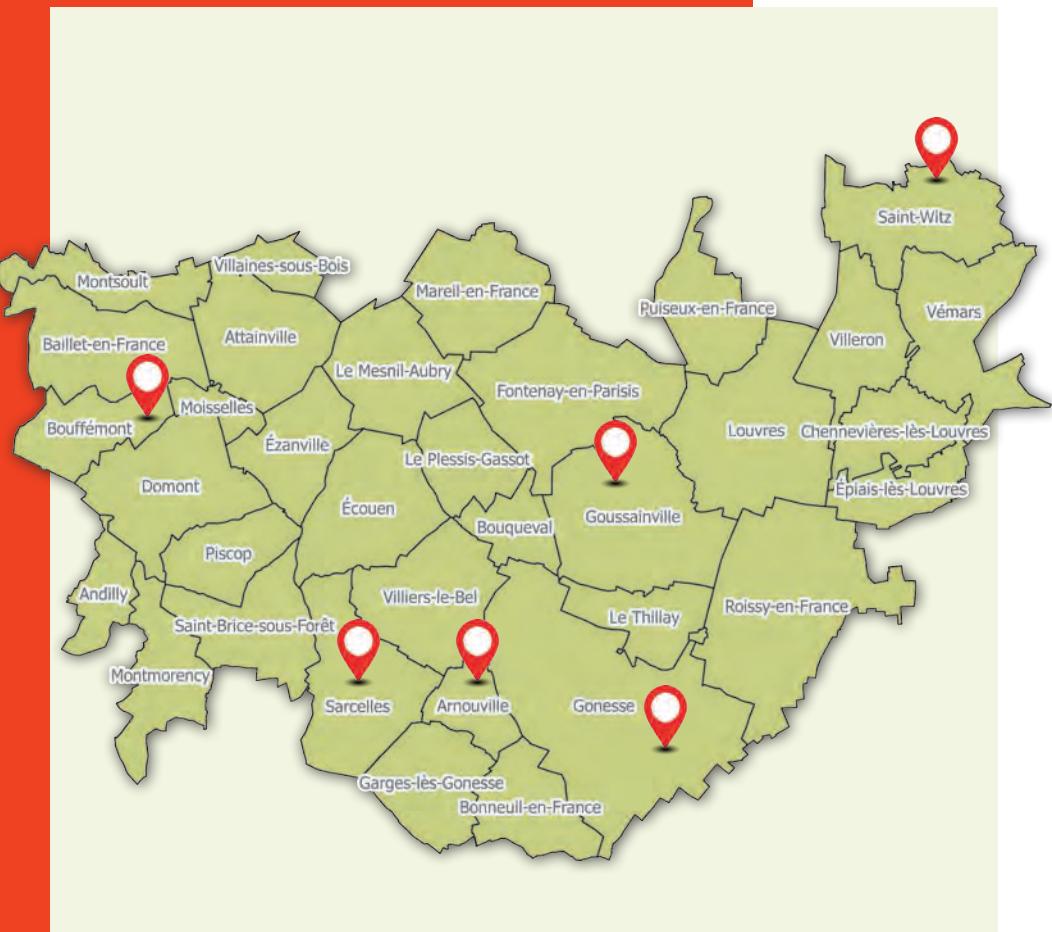
TU ARRÈTES DE FAIRE L'ENFANT ET TU VAS À LA PHARMACIE !



...



Travaux en cours





Travaux

Saint-Witz :

Rue de Montmélian - Création de nouveaux collecteurs d'assainissement.
Démarrage des travaux début septembre jusqu'à fin janvier 2026.

Montant : 1 381 651 € HT

Sarcelles :

Cèdre bleu : Renaturation du Petit Rosne et du Rû de la Marlière. Démarrage novembre 2025 pour 11 mois.

Montant : 2 286 340,72 € HT

Arnouville :

Réhabilitation et mise en conformité des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales. (Rue Léon Blum, Rue Roger Dehasque, Rue Marx Dormoy, Rue Roger Salengro, Rue Professeur Esclangon, Rue Paul Claudel, Rue de la Liberté, Place de la Libération)

Démarrage en janvier 2026 pour 6 mois environ.

Montant : 1 025 186,68 € HT

Bouffémont :

Travaux de chemisage du réseau d'eaux usées situé entre la rue des vergers et le chemin des moutons.

Démarrage en mars pour une durée de 6 semaines.

Montant : 135 689,80 € HT

Goussainville :

Travaux de création d'un by-pass et la réhabilitation du réseau d'eaux usées de l'impasse Hoche.

Démarrage en mars pour une durée de 2 mois.

Montant des travaux : 240 931,50 € HT

Gonesse :

Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales rue Saint-Nicolas.

Démarrage en avril pour une durée de 20 semaines.

Montant des travaux : 146 183,21 € HT



Les chantiers de réhabilitation s'inscrivent dans la politique patrimoniale de gestion des canalisations menée par le SIAH sur son périmètre de compétence, afin de limiter les impacts environnementaux et d'améliorer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques.



Syndicat Mixte
pour l'Aménagement Hydraulique
des vallées du Crout et du Petit Rosne

**Le service public
de vos rivières**



Numéro :

**60 IDÉE
EAU**

01 30 11 15 15

info@siah-croult.org
www.siah-croult.org

S.I.A.H. des vallées
du Crout et du Petit Rosne
Rue de l'Eau et des Enfants
95500 Bonneuil-en-France

